



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de gestion agréés

Question écrite n° 68215

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport de la Cour des comptes sur les organismes de gestion agréé. Dans ce rapport, la Cour préconise de supprimer les avantages fiscaux accessoires en supprimant la possibilité de cumul, la première année de l'adhésion à une association agréée, entre l'abattement de 3 % sur les recettes des médecins du secteur 1 et la non majoration par une instruction de la DGFIP. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68215

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9216

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)